

[L'œil américain] Débat sur l'avortement : une Amérique fracturée



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 27 février 2023

Source [Boulevard Voltaire] : En juin dernier, la [Cour suprême](#) provoquait un [séisme médiatique et politique](#) en remettant en cause sa jurisprudence *Roe v. Wade* de 1973 qui consacrait le droit à l'avortement au niveau fédéral.

Après son revirement, les États retrouvaient alors la possibilité de l'interdire ou de le restreindre. [Joe Biden](#) avait immédiatement pointé du doigt Donald Trump : les trois juges qu'il avait nommés à la [Cour suprême](#) étaient au cœur de la décision qui supprimait « *un droit fondamental des femmes dans ce pays* ». Le président américain percevait dès ce moment-là l'occasion qui se présentait à lui d'utiliser cette polémique dans la perspective des élections de mi-mandat et de freiner ainsi la vague républicaine annoncée.

« *Cet automne, Roe est sur le bulletin de vote. Les libertés individuelles sont sur le bulletin de vote. Le droit à la vie privée, à la liberté, à l'égalité, sont tous sur le bulletin de vote* », proclamait-il.

La décision de la [Cour suprême](#) avait propulsé la question de l'avortement au-devant de l'actualité politique et, paradoxalement, telle était bien l'intention des juges ayant provoqué ce bouleversement. Contrairement à l'image que l'on tentait de nous en donner en France, la [Cour suprême](#) n'avait pas supprimé le droit à l'avortement mais contesté sa constitutionnalité, et donc sa « sacralité », afin d'en faire à nouveau une question soumise au débat démocratique.

« *Pendant les 185 premières années qui ont suivi l'adoption de la Constitution, chaque État a été autorisé à traiter cette question conformément aux vues de ses citoyens* », [écrivait le juge Samuel Alito](#), signataire de la décision. D'après lui, la Cour, en 1973, avait « *usurpé le pouvoir de traiter une question d'une importance sociale et morale profonde que la Constitution laisse sans équivoque au peuple* ».

Un « retour au peuple » qui n'était pas forcément une très bonne nouvelle pour les candidats républicains. Quelques mois plus tard, en novembre, les résultats des élections de mi-mandat douchaient leurs espoirs de reconquête des deux assemblées. La polémique sur l'avortement n'y était pas pour rien. Une [étude d'opinion](#) publiée juste après les élections révélait que 27 % des électeurs déclaraient que l'avortement avait été le principal enjeu motivant leur vote. Ce qui le plaçait en seconde position, juste derrière l'inflation, qui recueillait 31 %, et devant la criminalité (11 %), la politique sur les armes à feu (11 %) ou, enfin, l'immigration (10 %).

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

27/02/2023 01:00